

Missions économiques princières Un atout exceptionnel pour la promotion à l'étranger de nos entreprises



Ma deuxième mission économique dirigée par S.A.R. le Prince Philippe vient de s'achever.

Tant cette mission-ci, aux États-Unis, que celle en Russie à la fin mars ont été de grands succès, que ce soit par le nombre de participants (quelque 400 pour chacune des missions), par la qualité des représentants belges et du pays accueillant, par la large plage d'entreprises présentes (grandes et PME), issues d'un grand nombre de secteurs, que par la qualité des contacts et des résultats enregistrés. Ces missions sont une belle et grande tradition de notre pays, naturellement tourné vers l'extérieur et porté à exporter son savoir. Elles sont animées par des entrepreneurs de nos trois Régions, qui permettent à notre pays de continuer à développer ses exportations à l'étranger.

Après le Prince Albert, qui avait acquis une énorme expérience internationale, c'est le Prince Philippe qui a repris le flambeau et dirige ces missions avec autorité, compétence et sympathie. On a coutume de dire qu'il facilite les contacts, qu'il 'nous ouvre les portes'.

C'est réel et efficace, mais c'est bien plus que cela. Il oriente les choix des interlocuteurs, dirige les débats et met en valeur nos entreprises.

Lors de la mission en Russie (Moscou et Saint-Pétersbourg), l'accueil réservé à nos entreprises fut très ouvert, de nombreux contrats purent être signés sur place, d'autres furent initiés. Les surplus énergétiques de la Russie génèrent des disponibilités et un grand intérêt pour nos entreprises en matière d'infrastructure, de soins de santé, d'économie verte, de coopération dans la recherche et l'enseignement.

Nos entreprises se mirent en valeur par de grands investissements, en particulier dans la chimie et le verre mais aussi par une participation importante à de grands travaux d'infrastructure, comme le nouveau Port de Saint-Pétersbourg.

Il était évident qu'après la crise, nos entreprises avaient à nouveau soif d'entreprendre à l'étranger. Une génération de brillants entrepreneurs belges l'a bien compris.

La mission sur la côte Est des États-Unis (New York, Washington, Boston) comportait à côté de nos entreprises une représentation ministérielle fédérale et régionale de haut niveau ainsi qu'une forte représentation académique de nos principales universités. Cette mission fut elle aussi concrète et motivante.

Elle a démontré en particulier le niveau d'ex-

cellence opérationnelle et de recherche de notre secteur pharmaceutique. Trois de nos entreprises de très haut niveau, qui ont des investissements et de la recherche croisée entre les États-Unis et la Belgique, furent mises en valeur, ce qui permit également de nombreux contacts avec nos PME accompagnantes, ouvrant de nouvelles perspectives à celles-ci.

Si les aspects de 'représentation' sont importants, il faut être très attentif à maintenir la primauté des objectifs économiques dans le cadre des missions.

Le caractère plus politique (vu Washington) de cette mission a par ailleurs permis de renforcer les liens diplomatiques et d'amitié que nos pays entretiennent de longue date. Je pense toutefois que, même si ces aspects de 'représentation' sont importants, il faut être très attentif à maintenir la primauté des objectifs économiques dans le cadre de ces missions.

Je félicite et remercie de tout cœur nos entrepreneurs et ceux qui organisent et animent avec excellence et dévouement ces missions économiques, vitales pour notre économie et exemplaires quant à leur efficacité et leurs résultats.

PIERRE ALAIN DE SMET, PRÉSIDENT

À ÉPINGLER



RAPPORT 2011 DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EMPLOI

> Les problèmes structurels persistent

> PROJET D'ACCORD INTERPROFESSIONNEL > Publication du volet fiscal

COMPÉTITIVITÉ > Une réforme du système d'indexation s'impose

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

9%

La Cellule pour l'emploi, 6 mois plus tard

6 mois après la mise en place de la Cellule pour l'emploi dans le cadre des restructurations, les +50 ans ont 9% de chances de trouver un nouvel emploi s'ils remplissent les conditions d'accès à la prépension. S'ils ne remplissent pas ces conditions, ce pourcentage passe à 21% et à 49% pour les -45 ans.

 www.feb.be > publications > chiffres et faits

> PROJET D'ACCORD INTERPROFESSIONNEL

Publication du volet fiscal

Le 28 juin 2011, la loi portant exécution du volet fiscal du projet d'accord interprofessionnel et de la proposition de médiation du gouvernement a été publiée au Moniteur belge. Pour rappel, il s'agit notamment des quatre mesures fiscales suivantes : (i) une majoration (fiscale) du salaire minimum ; (ii) une exonération fiscale en cas de rupture du contrat de travail par l'employeur ; (iii) une exonération

(nom) d'une mesure existante, à savoir la prime d'accompagnement. Quant à la dernière mesure, c'est une initiative des partenaires sociaux reprise par le gouvernement dans sa proposition de médiation. Pour les modifications du précompte professionnel liées à la première et à la quatrième mesure, il est fait référence à l'AR du 28 février 2011 (MB du 7 mars 2011), adapté par l'AR du 15 mars 2011 (MB du 21 mars 2011).

Quelques mois après le volet social, c'est à présent au volet fiscal d'être publié. Il importe de veiller à ce que ces nouvelles règles ne donnent pas lieu à une complexité administrative accrue pour les employeurs.

Alain Lecocq - ale@vbo-feb.be

> COMPÉTITIVITÉ

Une réforme du système d'indexation s'impose

La semaine dernière, un chiffre d'inflation très élevé (3,7%) a à nouveau été publié pour le mois de juin. Compte tenu de notre système d'indexation automatique, cette hausse de l'inflation donne également lieu à une forte augmentation des salaires. Alors que les négociations relatives à l'AIP en janvier se fondaient encore sur une hausse attendue des coûts salariaux de 4,2% pour la période 2011-2012, les dernières prévisions de la Banque nationale font d'ores et déjà état d'une hausse

de 6,3%. Aucune situation de ce genre n'ayant été observée dans les pays voisins, nous pouvons établir avec un certain degré de certitude qu'à défaut d'une intervention rapide, notre handicap en matière de coûts salariaux sera voué à croître pour le quatrième AIP successif. Ce n'est pas tenable... D'une part, la compétitivité des entreprises belges continue à se détériorer ; et d'autre part, il sera très difficile, dans un tel contexte, de réaliser l'objectif de taux d'emploi sur lequel nous nous sommes engagés vis-à-vis de l'Europe.

La Banque nationale mène actuellement une étude relative à notre système d'indexation automatique. Ainsi que le recommande la Commission européenne, les résultats de cette étude devront être utilisés en vue de réformer l'index. La note Di Rupo constitue sur ce plan une occasion manquée. Dans le cadre des négociations qui démarrent maintenant en vue de la conclusion d'un nouvel accord de gouvernement fédéral, une ouverture devra encore être créée à ce sujet.

Geert Vancronenburg - gva@vbo-feb.be

> BRUSSELS SCHOOL OF COMPETITION

La protection du consommateur à l'honneur

Les apports croisés entre les différentes disciplines du droit sont importants : les directeurs de la Brussels School of Competition – Nicolas Petit (ULg) et Charles Gheur (FEB) – en sont convaincus. Le droit de la consommation illustre bien cette idée. Si le droit de la concu-



fiscale de la prime de crise et de l'allocation de licenciement et (iv) une augmentation du précompte professionnel pour l'allocation et l'indemnité complémentaire de chômage temporaire. Les deux premières mesures ont été prises à l'initiative du gouvernement. La troisième est la prolongation (sous un autre

ACTION FEB

> La Commission économique reçoit Frank Vandembroucke

La Commission économique de la FEB a reçu cette semaine Frank Vandembroucke (sp.a). Durant sa présentation, il a procédé à une évaluation des recommandations récentes de la



Rudi Thomaes (administrateur délégué de la FEB) et Frank Vandembroucke (sp.a).

Commission européenne à l'intention de la Belgique. Il a également commenté certains aspects essentiels que celles-ci n'abordent pas. Selon les membres de la Commission économique, les recommandations européennes revêtent une importance cruciale pour la prospérité future de notre pays. La FEB espère dès lors qu'elles seront intégralement reprises dans l'accord de gouvernement fédéral à venir.

Geert Vancronenburg - gva@vbo-feb.be

> La Commission juridique se penche sur la protection de la vie privée

Eric Gheur, consultant en sécurité de l'information et membre de la Commission de la protection de la vie privée, a été invité à expliquer

aux membres de la Commission juridique de la FEB le rôle du détaché à la protection des données à travers la législation belge, les législations des pays voisins et la directive européenne avec un éclairage sur la pratique internationale. Ce rôle a changé en raison de l'évolution des besoins en sécurité de l'information liée aux nouvelles techniques et à l'internationalisation des contacts et du commerce. Il est cependant important que la législation vie privée tienne compte des contraintes et de l'organisation interne des entreprises.

Nathalie Raghenno - nr@vbo-feb.be

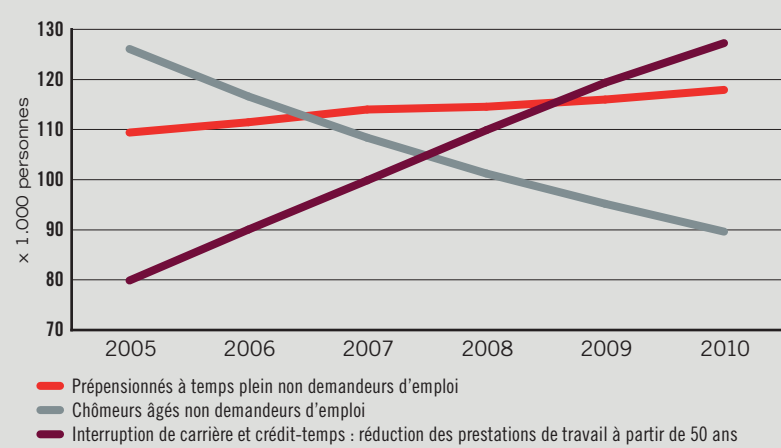
Les problèmes structurels persistent

Le Conseil supérieur de l'emploi a rédigé son rapport annuel consacré au marché du travail, lequel énonce des recommandations pour la politique à mener dans le futur. Le bilan actuel semble positif, faisant état d'une hausse de l'emploi de 29.000 unités en 2010 et prévoyant la création de 42.000 nouveaux emplois en 2011. Toutefois, une grande partie de ces emplois proviennent du secteur non marchand (soins de santé, titres-services,...) et dépendent dans une large mesure d'un financement public. Dans le secteur marchand, la croissance est principalement soutenue par le secteur des services. Dans les branches d'activité les plus sensibles à la conjoncture, le niveau d'avant la crise ne devrait même pas être retrouvé fin 2012. Selon le Conseil, les problèmes structurels qui touchent notre économie et notre marché du travail n'ont pas disparu. Le verdissement de l'économie et le vieillissement de la population menacent en effet de généraliser les difficultés de recrutement déjà présentes dans certains segments, avec les

risques d'augmentation des coûts salariaux, de détérioration de la compétitivité,... qui en découlent. C'est pourquoi il est nécessaire, toujours selon le Conseil, d'intervenir tant sur le plan de la demande (maîtrise des coûts salariaux) que sur celui de l'offre (accompagnement et activation, mais aussi élargissement de l'offre de main-d'œuvre). L'objectif d'un taux d'emploi de 73,2% que les autorités belges se sont fixé à l'horizon 2020 ne pourra être atteint que moyennant une progression beaucoup plus radicale du taux d'emploi des travailleurs plus âgés.

Le Rapport du Conseil supérieur dénonce une nouvelle fois un certain nombre de handicaps : le dérapage des coûts salariaux, les problèmes de recrutement, le taux d'emploi trop faible des plus de 50 ans par rapport à d'autres pays. Concernant ce dernier point, le graphique montre que la politique menée peut influencer la situation : les chômeurs plus âgés doivent notamment être plus disponibles qu'avant pour le marché du travail et le crédit-temps a connu un essor considérable

Évolution du nombre de prépensionnés dispensés, de chômeurs âgés dispensés et d'entrées de carrière/crédits-temps à temps partiel chez les 50+ (Source: Rapport 2011 CSE)



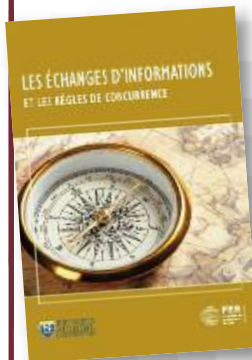
Il faut également adapter le système des prépensions pour pouvoir atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 73,2%.

able parmi les plus de 50 ans. Toutefois, il conviendrait d'adapter également le système des prépensions (pas de diminution depuis le Contrat de solidarité entre générations) pour pouvoir atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 73,2% et assurer ainsi la viabilité économique de notre modèle social.

Klaas Soens - ks@vbo-feb.be

rence poursuit l'objectif du bien-être du consommateur à travers une concurrence saine et effective, le droit de la consommation fixe clairement des limites aux comportements que les acteurs économiques peuvent poser vis-à-vis du consommateur. Les répercussions que peuvent avoir les règles protectrices du consommateur sur une politique commerciale rendent leur connaissance indispensable pour le conseil de toute entreprise offrant des biens ou des services dans une relation 'business to consumer'. Il s'agit là d'une réalité qu'une entreprise ne peut ignorer. Les participants au programme de la BSC ont abordé l'étude de ces règles à travers les explications des professeurs Jules Stuyck (KU Leuven et Liedekerke) et Maria Lissowska (DG Sanco, Commission européenne). Après cet exposé théorique empruntant une approche tantôt juridique, tantôt économique, les participants ont examiné des situations réelles, qu'ils seraient susceptibles de rencontrer dans la vie des >

Les échanges d'informations et les règles de concurrence



Voici le premier titre d'une série de publications qu'ouvre la Brussels School of Competition en vue d'aider les entreprises à respecter les règles de concurrence. Cette brochure a spécifiquement trait au thème des échanges d'informations à la suite de la réforme des règles applicables aux accords de coopération horizontale, intervenue début 2011. Ces nouvelles dispositions améliorent la sécurité juridique mais mobilisent aussi des concepts et instruments souvent éloignés du langage de l'entreprise. Réalisée dans une optique de vulgarisation, cette brochure fournit aux entreprises et à leurs conseils une vue d'ensemble des nouvelles règles, une check-list permettant de trier ce qu'il faut faire et ne pas faire ainsi que des recommandations.

www.feb.be > publications
> brochures gratuites (existe en FR, NL et EN)

4^e édition de la FEB Social Academy

La 4^e édition de la 'FEB Social Academy' s'ouvrira le 12 octobre prochain. C'est Frank Vandenbroucke, ancien ministre d'État et sénateur (sp.a), qui prendra la parole lors de son coup d'envoi officiel, afin de partager avec vous ses réflexions sur le thème de l'**investissement social à l'échelle européenne**.

Pour consulter l'agenda de cette 4^e édition et connaître le thème de chaque session, rendez-vous sur www.feb.be > rubrique Social Academy.

Plus d'infos > www.feb.be > Manifestations & séminaires

Date :
12 octobre 2011

Contact : Nathalie Petit –
T : 02 515 09 64 – E : np@vbo-feb.be



21.09.2011

VBO FORUM FEB
BRUSSELS SQUARE



www.experience/sourcapital.be

> affaires. L'objectif était de leur permettre de se familiariser avec les écueils à éviter dans chaque cas afin de pouvoir diriger et maintenir la stratégie commerciale dans une zone de sécurité. L'expérience de cette première année d'existence de la Brussels School of Competition est positive. C'est pour cette raison qu'en septembre 2011 la BSC ouvre à nouveau ses portes pour accueillir, dans le même esprit d'excellence, de nouveaux participants. Le concept reste le même, basé sur l'approche conjointe du droit et de l'économie et l'étude des différents domaines du droit de la concurrence. Les participants auront également le plaisir de découvrir deux modules résolument pratiques dédiés à la 'compliance' et au déroulement concret des procédures en matière de concurrence.

Pierre Sabbadini – psa@vbo-feb.be



www.brusselsschoolofcompetition.eu et
info@brusselsschoolofcompetition.eu

> SÉCURITÉ SOCIALE

Cotisations sociales 3^e trimestre 2011

Chaque trimestre, la FEB publie un tableau reprenant les taux de cotisations sociales. Il indique, pour chaque secteur de la sécurité sociale, le pourcentage des cotisations personnelles et patronales dues. Pour le troisième trimestre 2011, les cotisations sociales restent inchangées par rapport au trimestre précédent (voir annexe à l'Infor n° 15 du 29 avril 2011). Le tableau pour le troisième trimestre 2011 peut également être consulté sur le site de la FEB (*).

Anneleen Bettens – ab@vbo-feb.be



(*) www.feb.be > publications > chiffres et faits > montants sociaux 2011

Vous cherchez
des salles de
réunion au cœur
de Bruxelles ?



La FEB propose un large éventail de salles polyvalentes et modernes, à des prix concurrentiels.

INFOS : SERVICE EVENTS
EVENTS@VBO-FEB.BE
T +32 2 515 09 83
F +32 2 515 09 15

FEB – Fédération des Entreprises de Belgique ASBL

rue Ravenstein 4 – 1000 Bruxelles – tél. 02 515 08 11 – fax 02 515 09 15

REDACTION :

Anne Michiels – tél. 02 515 09 44 – am@vbo-feb.be
Thérèse Franckx – tél. 02 515 09 50 – tf@vbo-feb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Charles Gheur – rue Ravenstein 4 – 1000 Bruxelles

PUBLICATION MANAGER :

Stefan Maes – tél. 02 515 08 43 – sm@vbo-feb.be

ANNEXES PUBLICITAIRES :

ADeMar bvba – tél. 03 448 07 57 – nele.brauers@ademaronline.com

CHANGEMENTS D'ADRESSE :

FEB – Service mailing – tél. 02 515 09 06 – fax 02 515 09 55 – mailing@vbo-feb.be

COPYRIGHT :

Reproduction autorisée moyennant mention de la source

L'Infor est imprimé sur du papier issu de la gestion durable des forêts. La gestion durable des forêts tient compte de l'écosystème forestier, respecte les aspects sociaux (droits des populations indigènes et des travailleurs forestiers*) et est responsable d'un point de vue économique.